



## COMITE SYNDICAL

Réunion du 23 mai 2024

### LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES

L'an **deux mille vingt-quatre**, le vingt-trois mai à dix-huit heures trente, le Comité Syndical s'est réuni en son siège à Fontenay-le-Comte, en session ordinaire, sous la Présidence de M. Stéphane GUILLON, Président, convocation adressée par M. le Président le 17 mai 2024.

Présents :

Stéphane GUILLON, Stéphane BOUILLAUD, Lionel PAGEAUD, Catherine MASSON-SOULARD, Laurent DUPAS, Yves-Marie BOUCHER, Nicolas CELLIER, Jean-Jacques DURAND, Georges MERCIER, Daniel RIDEAUD, Francis RIVIERE, Jean-Paul RIVIERE.

Etaient absents :

Jean-Marie ARNAUDEAU, Joël BOBINEAU, Gilles BOUTEILLER, Jean-Claude CHEVALLIER, Philippe DELAHAYE, Gérard GUIGNARD, Anne HUETZ, Sébastien ROY, Marc TUDEAU.

Secrétaire de séance : M. Stéphane BOUILLAUD

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de vingt et un, il a été procédé immédiatement à l'ouverture de la séance.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré :

Délibération n°	Objet	Décision
2024-31-CS	Nomination d'un secrétaire de séance	Nomme
2024-32-CS	Arrêt du PV du CS du 28 mars 2024	Arrête
2024-33-CS	Compte-rendu des décisions prises du Président	Prend acte
2024-34-CS	Compte-rendu des décisions prises du Bureau	Prend acte
2024-35-CS	Reprise sur provisions pour remboursement des admissions en non-valeur et créances éteintes à destination des structures membres	Adopte à l'unanimité
2024-36-CS	Etude d'optimisation technique et financière des déchèteries du Sycodem	Adopte à l'unanimité
2024-37-CS	Renouvellement de la dérogation d'obligation de collecte hebdomadaire des ordures ménagères	Adopte à l'unanimité



Pour extrait conforme,  
Le Président,

**Stéphane GUILLON**

*Document mis en ligne sur le site internet du Sycodem Sud Vendée et affiché conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 30/05/2024.*



# **DELIBERATIONS COMITE SYNDICAL DU 23 MAI 2024**

Le Président atteste la télétransmission au contrôle de légalité de l'ensemble des délibérations le 29 mai 2024.

Document publié sur le site internet du Sycodem Sud Vendée pour une durée minimale de 2 mois à compter du 30 mai 2024.

*Conformément aux articles R421-1 à R421-5 du code de la justice administrative, les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes – 6 Allée de l'Île Gloriette – BP 24111 – 44041 NANTES CEDEX 01 – dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. La juridiction administrative peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens (<https://www.telerecours.fr>)*

Département : VENDEE

Arrondissement : FONTENAY LE COMTE

**COMITÉ SYNDICAL****Extrait  
du REGISTRE  
des DÉLIBÉRATIONS**

<b>Membres</b>		<b>L'an deux mille vingt-quatre</b> , le vingt-trois mai à dix-huit heures trente,
En exercice :	21	le Comité Syndical s'est réuni en son siège à Fontenay-le-Comte,
Présents :	12	en session ordinaire,
Pouvoirs :	0	sous la Présidence de M. Stéphane GUILLON, Président,
Votants :	12	convocation adressée par M. le Président le 17 mai 2024.

**Présents :**

Stéphane GUILLON, Stéphane BOUILLAUD, Lionel PAGEAUD, Catherine MASSON-SOULARD, Laurent DUPAS, Yves-Marie BOUCHER, Nicolas CELLIER, Jean-Jacques DURAND, Georges MERCIER, Daniel RIDEAUD, Francis RIVIERE, Jean-Paul RIVIERE.

**Étaient absents excusés :**

Jean-Marie ARNAUDEAU, Joël BOBINEAU, Gilles BOUTEILLER, Jean-Claude CHEVALLIER, Philippe DELAHAYE, Gérard GUIGNARD, Anne HUETZ, Sébastien ROY, Marc TUDEAU.

Secrétaire de séance : M. Stéphane BOUILLAUD

**N° 2024-31-CS NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

**Vu** les dispositions de l'article L.2121-15 par renvoi de l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité syndical nomme un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire,

**Le Comité Syndical**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Nomme** en qualité de secrétaire de séance M. Stéphane BOUILLAUD.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,  
Pour extrait conforme,  
A Fontenay-le-Comte le 23 mai 2024,

Le secrétaire de séance,  
Stéphane BOUILLAUD



Le Président,  
Stéphane GUILLON



**Sycodem**  
Sud Vendée

Département : VENDEE  
Arrondissement : FONTENAY LE COMTE

Envoyé en préfecture le 29/05/2024  
Reçu en préfecture le 29/05/2024  
Publié le 30/05/2024  
ID : 085-258500446-20240523-2024\_32\_CS-DE



## COMITÉ SYNDICAL

### Extrait du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS

<b>Membres</b>		
En exercice :	21	L'an <b>deux mille vingt-quatre</b> , le vingt-trois mai à dix-huit heures trente, le Comité Syndical s'est réuni en son siège à Fontenay-le-Comte, en session ordinaire, sous la Présidence de M. Stéphane GUILLON, Président, convocation adressée par M. le Président le 17 mai 2024.
Présents :	12	
Pouvoirs :	0	
Votants :	12	

#### Présents :

Stéphane GUILLON, Stéphane BOUILLAUD, Lionel PAGEAUD, Catherine MASSON-SOULARD, Laurent DUPAS, Yves-Marie BOUCHER, Nicolas CELLIER, Jean-Jacques DURAND, Georges MERCIER, Daniel RIDEAUD, Francis RIVIERE, Jean-Paul RIVIERE.

#### Etaient absents excusés :

Jean-Marie ARNAUDEAU, Joël BOBINEAU, Gilles BOUTEILLER, Jean-Claude CHEVALLIER, Philippe DELAHAYE, Gérard GUIGNARD, Anne HUETZ, Sébastien ROY, Marc TUDEAU.

Secrétaire de séance : M. Stéphane BOUILLAUD

<b>N° 2024-32-CS</b>	<b>APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 28 MARS 2024</b>
----------------------	--

M. le Président demande aux membres présents s'ils ont des remarques à formuler sur le Procès-Verbal de la séance du Comité Syndical du 28 mars 2024 transmis par mail avec la convocation. Aucune remarque n'est formulée.

**Le Comité Syndical**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Arrête** le procès-verbal de la séance du 28 mars 2024.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,  
Pour extrait conforme,  
A Fontenay-le-Comte le 23 mai 2024,

Le secrétaire de séance,  
Stéphane BOUILLAUD

Le Président,  
Stéphane GUILLON



## COMITÉ SYNDICAL

### Extrait du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS

<b>Membres</b>		L'an <b>deux mille vingt-quatre</b> , le vingt-trois mai à dix-huit heures trente,
En exercice :	21	le Comité Syndical s'est réuni en son siège à Fontenay-le-Comte,
Présents :	12	en session ordinaire,
Pouvoirs :	0	sous la Présidence de M. Stéphane GUILLON, Président,
Votants :	12	convocation adressée par M. le Président le mai 2024.

#### Présents :

Stéphane GUILLON, Stéphane BOUILLAUD, Lionel PAGEAUD, Catherine MASSON-SOULARD, Laurent DUPAS, Yves-Marie BOUCHER, Nicolas CELLIER, Jean-Jacques DURAND, Georges MERCIER, Daniel RIDEAUD, Francis RIVIERE, Jean-Paul RIVIERE.

#### Etaient absents excusés :

Jean-Marie ARNAUDEAU, Joël BOBINEAU, Gilles BOUTEILLER, Jean-Claude CHEVALLIER, Philippe DELAHAYE, Gérard GUIGNARD, Anne HUETZ, Sébastien ROY, Marc TUDEAU.

Secrétaire de séance : M. Stéphane BOUILLAUD

#### **N° 2024-33-CS COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES DU PRESIDENT**

Monsieur le Président présente les engagements des dépenses détaillés dans le tableau en annexe et signés entre le 15 mars et le 16 mai 2024.

**Le Comité Syndical**, après en avoir délibéré,

- **Prend acte** des décisions prises et présentées en annexe par le Président du Sycodem Sud-Vendée.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,  
Pour extrait conforme,  
A Fontenay-le-Comte le 23 mai 2024,

Le secrétaire de séance,  
Stéphane BOUILLAUD



Le Président,  
Stéphane GUILLON

  


## LISTE DES ENGAGEMENTS DU 15/03/2024 AU 16/05/2024

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
<b>Tiers</b>	<b>Objet</b>	<b>Montant TTC</b>
COLLECTAL	ACQUISITION BACS 120L OMR-180L EMB	17 820.93
COMPLEMENTERRE	10 COLONNES RENOVEES	13 620.00
ALYATIS	REPLACEMENT PC NELLY FROUIN	1 031.10
CIN	AQUISITION KINSHOFER	15 630.00
BREM'O ENERGIE	AVENANT TRAVAUX DE DOUCHES HOMMES	2 271.55
CIN	CAISSON A VOLET POUR CAMION GRUE	15 468.00
DIFOPE	CUVE DE STOCKAGE ET RECUPERATION HUILE	6 376.80
BG CAROSSERIE	POMPE HYDRAULIQUE	632.40
MENUISERIE PORCHET	POSE DE FENETRES REFONTE VESTIAIRES	5 811.60
MENUISERIE GRELLIER	DEBALLONAGE DE PORTES	190.08
ALYATIS	SERVEUR AVEC OPTION RDS	17 382.90
	<b>TOTAL</b>	<b>96 235.36 €</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
<b>Tiers</b>	<b>Objet</b>	<b>Montant TTC</b>
INCITAT Environnement	REPARATION PIECES PAV	3 848.00
SOTRAMAT TP	REMISE EN ETAT CANIVEAUX	2 628.00
MABEO	EPI 2024	10 267.37
SEMAT	REPARATION EL-749-EF	1 308.47
SEMAT	REPARATION EL-749-EF	674.67
GARAGE SDPL	REPARATION DS-060-AG	635.86
GARAGE SDPL	REPARATION FF-852-VS	908.40
AUBERT SILIGOM	REPARATION DS-060-AG	2 251.54
GEO VENDEE	MAINTENANCE-HEBERGEMENT ET ADHESION	5 327.28
TURPEAU FORMATION	FCO MARCHANDISES AGENT GOUIN FREDERIC	550.00
FAUN	REPARATION BOM 1 ET 4	2 022.14
BREM'O ENERGIE	ALIMENTATION ELECTRIQUE DU BUNGALOW	1 069.70
GARAGE SDPL	REPARATION DS-056-AG	557.67
FAUN	REPARATION EK-101-VQ	1 058.26
FAUN	REPARATION DQ-032-PV	1 142.09
GARAGE SDPL	REPARATION EL -749-EF	1 787.49
STAR TRUCKS	REPARATION DS-060-AG	1 004.44
STAR TRUCKS	REPARATION BOM GAZ GG-177-RT	2 715.60
SEMAT	REPRATION BOM EL-749-EF	1 414.64
STAR TRUCKS	REPARATION GG-177-RT	2 545.39
MOBA	REPARATION DS-056-AG	977.80
FLEX HYDRO	ENTRETIEN ANNUEL BOM ELEC GR-796-WH	1 418.67
GARAGE SDPL	REPARATION DQ-032-PV	1 050.36
GARAGE SDPL	REPARATION EL-749-EF	703.28
ALYATIS	LICENCES ADOBE	3 413.18
	<b>TOTAL</b>	<b>51 280.30 €</b>

Département : VENDEE

Arrondissement : FONTENAY LE COMTE



## COMITÉ SYNDICAL

Extrait  
du REGISTRE  
des DÉLIBÉRATIONS

<b>Membres</b>		<b>L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois mai à dix-huit heures trente,</b>
En exercice :	21	le Comité Syndical s'est réuni en son siège à Fontenay-le-Comte,
Présents :	12	en session ordinaire,
Pouvoirs :	0	sous la Présidence de M. Stéphane GUILLON, Président,
Votants :	12	convocation adressée par M. le Président le mai 2024.

Présents :

Stéphane GUILLON, Stéphane BOUILLAUD, Lionel PAGEAUD, Catherine MASSON-SOULARD, Laurent DUPAS, Yves-Marie BOUCHER, Nicolas CELLIER, Jean-Jacques DURAND, Georges MERCIER, Daniel RIDEAUD, Francis RIVIERE, Jean-Paul RIVIERE.

Etaient absents excusés :

Jean-Marie ARNAUDEAU, Joël BOBINEAU, Gilles BOUTEILLER, Jean-Claude CHEVALLIER, Philippe DELAHAYE, Gérard GUIGNARD, Anne HUETZ, Sébastien ROY, Marc TUDEAU.

Secrétaire de séance : M. Stéphane BOUILLAUD

<b>N° 2024-34-CS</b>	<b>COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES DU BUREAU</b>
----------------------	--

Monsieur le Président présente les décisions prises par le Bureau réuni le 16 mai 2024 :

- Approbation et signature du contrat de services avec Renault Trucks en date du 3 avril 2024 pour la maintenance de la benne à ordures ménagères électrique pour un coût global de 43 584 € HT pour une durée de 96 mois,
- Approbation et signature du devis du 5 avril 2024 de Vizzia pour l'acquisition de deux caméras de captage vidéo ainsi que la maintenance pour un montant global de 54 770 € HT pour une durée de 3 ans

**Le Comité Syndical**, après en avoir délibéré,

- **Prend acte** des décisions prises par le Bureau, réuni le 16 mai 2024, et présentées ci-dessus par le Président du Sycodem Sud-Vendée.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,  
Pour extrait conforme,  
A Fontenay-le-Comte le 23 mai 2024,

Le secrétaire de séance,  
Stéphane BOUILLAUD

Le Président,  
Stéphane GUILLON  
Sycodem  
Sud Vendée





## COMITÉ SYNDICAL

### Extrait du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS

<b>Membres</b>		L'an <b>deux mille vingt-quatre</b> , le vingt-trois mai à dix-huit heures trente,
En exercice :	21	le Comité Syndical s'est réuni en son siège à Fontenay-le-Comte,
Présents :	12	en session ordinaire,
Pouvoirs :	0	sous la Présidence de M. Stéphane GUILLON, Président,
Votants :	12	convocation adressée par M. le Président le 17 mai 2024.

#### Présents :

Stéphane GUILLON, Stéphane BOUILLAUD, Lionel PAGEAUD, Catherine MASSON-SOULARD, Laurent DUPAS, Yves-Marie BOUCHER, Nicolas CELLIER, Jean-Jacques DURAND, Georges MERCIER, Daniel RIDEAUD, Francis RIVIERE, Jean-Paul RIVIERE.

#### Etaient absents excusés :

Jean-Marie ARNAUDEAU, Joël BOBINEAU, Gilles BOUTEILLER, Jean-Claude CHEVALLIER, Philippe DELAHAYE, Gérard GUIGNARD, Anne HUETZ, Sébastien ROY, Marc TUDEAU.

Secrétaire de séance : M. Stéphane BOUILLAUD

<b>N° 2024-35-CS</b>	<b>REPRISE SUR PROVISIONS POUR REMBOURSEMENT DES ADMISSIONS EN NON-VALEUR ET CREANCES ETEINTES A DESTINATION DES STRUCTURES MEMBRES</b>
----------------------	---

MM. les Présidents des Communautés de Communes Pays de Fontenay-Vendée et Vendée Sèvre Autise ont transmis leurs montants des admissions en non-valeur et créances éteintes de l'année 2023.

Celles-ci s'élèvent à 15 141.50 € pour la CC. Pays de Fontenay-Vendée et à 3 516.57 € pour la CC. Vendée Sèvre Autise.

Le Sycodem rembourse ces montants aux deux communautés de communes membres et votent annuellement des crédits au budget primitif (provisions).

M. le Président propose au Comité Syndical d'en délibérer et de procéder au vote.

**Vu** les délibérations n°2018-13-CS, 2019-13-CS, 2020-07-CS et 2021-07-CS prises au vu de constituer des provisions pour couvrir les risques d'impayés des redevances ordures ménagères à destination de la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée (CC.PFV) et de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise (CC.VSA),

**Considérant** que les provisions constituées sont ajustées annuellement en fonction de l'évolution du risque et qu'elles donnent lieu à reprise en cas de réalisation du risque ou lorsque ce risque n'est plus susceptible de se réaliser,

**Considérant** le montant des admissions en non-valeur et créances éteintes à 15 141.50 € pour la CC. Pays de Fontenay-Vendée et à 3 516.57 € pour la CC. Vendée Sèvre Autise,

Ainsi il est proposé de reprendre les provisions d'un montant total de 18 658.07 € et de rembourser les admissions en non-valeur et créances éteintes aux deux communautés de communes membres.

**Le Comité Syndical**, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de :

- **Reprendre** les provisions pour un montant total de 18 658.07 €,
- **Imputer** la recette correspondante au compte 7815 - Reprise sur provisions pour risques et charges de fonctionnement courantes,
- **Rembourser** les admissions en non-valeur et créances éteintes des CC.PFV et CC.VSA et de les imputer au compte 62878 - Remboursement de frais à d'autres organismes.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,  
Pour extrait conforme,  
A Fontenay-le-Comte le 23 mai 2024,

Le secrétaire de séance,  
Stéphane BOUILLAUD



Le Président,  
Stéphane GUILLON



S²LO  
Sèvre Vendée



## COMITÉ SYNDICAL

### Extrait du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS

<b>Membres</b>		<b>L'an deux mille vingt-quatre</b> , le vingt-trois mai à dix-huit heures trente,
En exercice :	21	le Comité Syndical s'est réuni en son siège à Fontenay-le-Comte,
Présents :	12	en session ordinaire,
Pouvoirs :	0	sous la Présidence de M. Stéphane GUILLON, Président,
Votants :	12	convocation adressée par M. le Président le 17 mai 2024.

#### Présents :

Stéphane GUILLON, Stéphane BOUILLAUD, Lionel PAGEAUD, Catherine MASSON-SOULARD, Laurent DUPAS, Yves-Marie BOUCHER, Nicolas CELLIER, Jean-Jacques DURAND, Georges MERCIER, Daniel RIDEAUD, Francis RIVIERE, Jean-Paul RIVIERE.

#### Etaient absents excusés :

Jean-Marie ARNAUDEAU, Joël BOBINEAU, Gilles BOUTEILLER, Jean-Claude CHEVALLIER, Philippe DELAHAYE, Gérard GUIGNARD, Anne HUETZ, Sébastien ROY, Marc TUDEAU.

Secrétaire de séance : M. Stéphane BOUILLAUD

<b>N° 2024-36-CS</b>	<b>ETUDE D'OPTIMISATION TECHNIQUE ET FINANCIERE DES DECHETERIES DU SYCODEM</b>
----------------------	--

Le Sycodem Sud-Vendée gère un réseau de 5 déchèteries destinées à accueillir les déchets des ménages et professionnels. Cette organisation a été mise en place dans les années 2005 pour accueillir les déchets occasionnels des ménages et professionnels selon les exigences réglementaires de l'époque. Seules quelques filières de tri démarraient alors.

En l'espace de 30 ans, le recyclage et la valorisation de nos déchets se sont très fortement développés. Les besoins d'aujourd'hui ne sont plus ceux d'hier. Actuellement, on dénombre environ 100 000 visites par an. Beaucoup de déchèteries sont trop petites et sont sans possibilité d'agrandissement pour faire face à l'accroissement des tonnages et au développement des filières de valorisation. Ce manque d'espace pénalise également le développement du réemploi.

Dans le cadre du plan d'action 2020-2026, les élus ont décidé d'explorer des pistes d'optimisation technique et financière afin de fixer le cap sur les années à venir. Il s'agit d'examiner la pertinence de l'organisation, le développement des REP, la fréquentation, les tonnages, la réglementation actuelle et future ainsi que les coûts de fonctionnement et d'investissement.

Dans un premier temps, Monsieur le Président propose de faire réaliser une analyse des données (performance de tri, fréquentation, ratio, etc...) dans le cadre d'un bénévolat de compétence. « Le bénévolat de compétences permet aux individus de mettre leurs compétences professionnelles au service de causes sociales, environnementales ou culturelles, sans nécessairement s'engager sur du

long terme ». Pour ce faire, il propose de signer un engagement de confidentialité et de procéder à sa divulgation.

M. le Président donne lecture du document « engagement de confidentialité » et propose d'en délibérer et de procéder au vote.

Le **Comité Syndical**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la réalisation d'une analyse des données du fonctionnement des déchèteries dans le cadre d'un bénévolat de compétences,
- **Autorise** le Président à signer le document « engagement de confidentialité » ainsi que tout document utile à l'application de la présente décision.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,  
Pour extrait conforme,  
A Fontenay-le-Comte le 23 mai 2024,

Le secrétaire de séance,  
Stéphane BOUILLAUD



Le Président,  
Stéphane GUILLON



**Sycodem**  
Sud Vendée



## COMITÉ SYNDICAL

### Extrait du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS

<b>Membres</b>		L'an <b>deux mille vingt-quatre</b> , le vingt-trois mai à dix-huit heures trente,
En exercice :	21	le Comité Syndical s'est réuni en son siège à Fontenay-le-Comte,
Présents :	12	en session ordinaire,
Pouvoirs :	0	sous la Présidence de M. Stéphane GUILLON, Président,
Votants :	12	convocation adressée par M. le Président le 17 mai 2024.

#### Présents :

Stéphane GUILLON, Stéphane BOUILLAUD, Lionel PAGEAUD, Catherine MASSON-SOULARD, Laurent DUPAS, Yves-Marie BOUCHER, Nicolas CELLIER, Jean-Jacques DURAND, Georges MERCIER, Daniel RIDEAUD, Francis RIVIERE, Jean-Paul RIVIERE.

#### Etaient absents excusés :

Jean-Marie ARNAUDEAU, Joël BOBINEAU, Gilles BOUTEILLER, Jean-Claude CHEVALLIER, Philippe DELAHAYE, Gérard GUIGNARD, Anne HUETZ, Sébastien ROY, Marc TUDEAU.

Secrétaire de séance : M. Stéphane BOUILLAUD

<b>N° 2024-37-CS</b>	<b>RENOUVELLEMENT DE LA DEROGATION D'OBLIGATION DE COLLECTE HEBDOMADAIRE DES ORDURES MENAGERES</b>
----------------------	--

Monsieur le Président rappelle que les déchets ménagers sont collectés tous les quinze jours en alternance, ordures ménagères et emballages. L'arrêté préfectoral n°262 du 25 mars 2008, renouvelé en 2010 autorise le Sycodem à collecter de façon bimensuelle des déchets ménagers sur l'ensemble de son territoire.

Monsieur le Président rappelle que la règle reste la collecte en porte à porte des ordures ménagères résiduelles au moins une fois par semaine. Néanmoins, le minimum de 500 habitants est relevé depuis 2016. La règle générale concerne maintenant les zones agglomérées de plus 2.000 habitants permanents, qu'elles soient comprises dans une ou plusieurs communes. Pour les collectivités de plus petite taille, la collecte en porte à porte doit être réalisée au moins une fois toutes les deux semaines. Quant aux communes touristiques, la règle est la collecte hebdomadaire lorsque les zones agglomérées dépassent les 2.000 habitants en période touristique. De même, les aires de camping et aires d'accueil font l'objet de dispositions spécifiques.

Monsieur le Président rajoute que sur le territoire du Sycodem la fréquence minimum à un ramassage par semaine pour les zones agglomérées de plus de 2 000 habitants (Commune de Fontenay le Comte, de Benet, de Rives d'Autise) s'impose. De ce fait, il est nécessaire au Sycodem de demander un renouvellement de cette dérogation de collecte des ordures ménagères auprès de la Préfecture de Vendée, pour une durée de six ans conformément à la réglementation.

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles

**Vu** le code de la santé publique,

**Vu** le décret n°2016-288 du 10 mars 2016 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification des dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets,

**Vu** l'arrêté préfectoral n°06-DAS-844 du 11 octobre 2006 autorisant la collecte bimensuelle des déchets ménagers par le Syndicat Mixte du Sud Est Vendéen pour l'élimination des ordures ménagères,

**Considérant** les zones agglomérées de plus de 2000 habitants pour les communes de Fontenay le Comte, Benet et Rives d'Autise,

**Considérant** le schéma directeur de collecte des déchets ménagers et assimilés du Sycodem Sud-Vendée,

**Considérant** le dossier de demande de renouvellement de la dérogation,

**Le Comité Syndical**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Valide** la demande de renouvellement de dérogation à l'obligation hebdomadaire de fréquence de collecte des ordures ménagères.
- **Autorise** Monsieur le président à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,

Pour extrait conforme,

A Fontenay-le-Comte le 23 mai 2024,

Le secrétaire de séance,  
Stéphane BOUILLAUD



Le Président,  
Stéphane GUILLON



**Sycodem**  
Sud Vendée